

Québec, le 17 avril 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Cette réponse fait suite à votre question écrite adressée au gouvernement le 20 mars dernier, dans laquelle le député de La Prairie nous interpellait au sujet de la sécurité à l'intersection de la route 104 et du chemin de la Bataille à La Prairie.

La route 104 est une route sous gestion du ministère des Transports, classée nationale. Le chemin de la Bataille est une route sous gestion de la Municipalité. L'intersection mise en cause est localisée en secteur rural, sur un tronçon de la route 104 comportant deux voies charretières et des accotements revêtus de deux mètres chacun. La limite de vitesse affichée est de 70 km/h. Contrairement à d'autres intersections de ce tronçon, la route 104 ne comporte pas de voie de refuge pour les virages à gauche. Il s'agit d'une intersection en croix, dont la géométrie est jugée désuète par le Ministère. Le bilan de sécurité indique que les collisions par l'arrière sont plus fréquentes à cette intersection en comparaison de la moyenne aux intersections comparables en milieu rural.

Le Ministère reconnaît la pertinence d'intervenir à cette intersection. Un projet de réaménagement, dont l'échéancier est en cours d'évaluation, est inscrit à sa planification. Ce projet comporte l'ajout de voies de refuge pour les virages à gauche.

Ministère des Transports
29^e étage
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
ministre@mamrot.gouv.qc.ca

Circonscription
Rez-de-chaussée
2240, rue Montpetit
Jonquière (Québec) G7X 6A3
Téléphone : 418 547-0666
Télécopieur : 418 547-1166

Par ailleurs, le Ministère n'envisage pas doter cette intersection d'un système de feux de circulation. Selon les normes du Ministère, une telle mesure n'est pas indiquée à cet endroit. Les débits véhiculaires sur le chemin de la Bataille sont trop faibles pour justifier l'installation de feux. Les comptages véhiculaires effectués à cette intersection indiquent que le débit véhiculaire journalier moyen de la route 104 est de 15 500 véhicules alors que celui du chemin de la Bataille est de 700 véhicules.

Stéphane
Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

Sylvain Gaudreault
SYLVAIN GAUDREULT